

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1101

présenté par

M. Pupponi, M. Charles de Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Favennec Becot,
M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	1 873 114 477	0
Aide à l'accès au logement	13 112 551 717	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	30 934 585	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	24 398 896	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>19 932 626</i>	<i>0</i>
Interventions territoriales de l'État	35 569 445	0
Politique de la ville	1 093 935 082	0
TOTAUX	16 170 504 202	0
SOLDE	16 170 504 202	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	1 891 214 477	0
Aide à l'accès au logement	13 112 551 717	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	30 934 585	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	65 814 179	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>19 932 626</i>	<i>0</i>
Interventions territoriales de l'État	25 669 445	0
Politique de la ville	933 935 082	0
TOTAUX	16 060 119 485	0
SOLDE	16 060 119 485	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement rétablit les crédits de la mission supprimés par le Sénat.

Le présent amendement vise à majorer les crédits de paiement et les autorisations d'engagement du programme 147 de 425 millions d'euros, conformément aux préconisations du plan Borloo en matière de politique éducative dans les quartiers populaires, qui prévoit notamment la création d'un fonds de solidarité éducative. Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence des crédits des programmes 135 (125 Mo d'euros au titre de l'action 4 et 100 Mo d'euros au titre de l'action 1) et 112 (60 Mo d'euros au titre de l'action 1, 110 Mo au titre de l'action 2 et 30 Mo au titre de l'action 4)